

**GERARD SCHIVARDI INVALIDE,
SUFFRAGE UNIVERSEL BAFOUÉ !
ENSEMBLE, REFUSONS L'ARBITRAIRE !**

Les élus, personnalités, militants politiques, syndicaux soussignés sont indignés par la décision du tribunal administratif de Montpellier de rendre inéligible Gérard Schivardi parce qu'il a réglé une facture de 223,45 € sur ses propres deniers.

Qu'ils partagent ou non tout ou partie de ses opinions ou de son action politique, les soussignés exigent le respect du suffrage universel qui à 63 % l'a élu conseiller général du canton de Ginestas (Aude), et se prononcent pour la levée de l'inéligibilité qui le frappe.

Premiers signataires :

Marcel Raynaud, sénateur, président du conseil général de l'Aude ; **Jacques Bascou**, député-maire Parti socialiste (PS) de Narbonne ; **Eric Andrieu**, vice-président du conseil régional Languedoc-Roussillon, secrétaire fédéral du PS ; **Jean-Jacques Candelier**, député Parti communiste français (PCF) du Nord ; **Georges Lemoine**, ancien ministre sous François Mitterrand, conseiller général honoraire d'Eure-et-Loir ; **Daniel Gluckstein**, **Claude Jenet**, **Jean Markun**, secrétaires nationaux du Parti ouvrier indépendant (POI) ; **Pierre Bardies**, conseiller général du canton de Limoux, maire de Saint-Martin de Villeréglan (11) ; **Marc Blondel**, syndicaliste ; **Jean Vialade**, vigneron syndicaliste ; **François Liberti**, conseiller général de Sète (34), PCF, ancien député ; **Manuel Diaz**, conseiller général du canton d'Aniane (34) ; **Pierre Tournier**, maire de Lézignan-Corbières, conseiller général, président de la communauté de communes de la région lézignanaise (11) ; **Jacques Arino**, conseiller général de Carcassonne Nord (11) ; **Alain Fabre**, maire de Bize-Minervois, président de la communauté de communes du Canal du Midi en Minervois (11) ; **Aimé Couquet**, conseiller municipal communiste de Béziers, conseiller régional honoraire (34) ; **Brunel Roger**, maire de Portel-des-Corbières (11) ; **Louis Pech**, maire de Pouzols-Minervois(11) ; **Viviane Durand**, maire de Sainte-Valière (11) ; **Marcel Compe**, maire de Ginestas, chevalier de la Légion d'honneur (11) ; **Francis Garcia**, maire de Paraza (11) ; **Christian Lapalu**, maire de Ventenac-Minervois (11) ; **Régis Averous**, maire de Saint-Nazaire-d'Aude (11) ; **Gérard Barthez**, maire de Ferrals-les-Corbières (11) ; **Lydie Cavaye**, maire de Servies-en-Val (11) ; **Gilbert Pons**, maire de Saint-Couat (11) ; **Jean Pierre Pelix**, maire de Montirat (11) ; **André Courtessole**, maire adjoint de Montirat (11) ; **Robert Bonnet**, maire de Pieusse (11) ; **Bernard Gea**, maire de Montredon-des-Corbières (11), président du Sycot de la Narbonnaise ; **Gilles Messeguer**, maire de Luc sur Orbieu (11) ; **Philippe Chevrier**, maire d'Azille (11) ; **Gilles Tanneau**, maire d'Hounoux (11) ; **Marie-Françoise Bayle**, 1^{re} adjointe à Mailhac (11) ; **Jean-Pierre Vanluggène**, maire d'Arboras (34) ; **Jean-Pierre Gaubias**, maire de Moulès et Baucels (34) ; **Eric Paloc**, maire de Vendémian (34) ; **Gérard Cabello**, maire de Montarnaud (34) ; **Andre De Volontat**, adjoint au maire de La Caunette (34) ; **Bruno Mouillaud**, adjoint au maire de La Caunette (34) ; **Christian Fleury**, maire de Bonnetable (72) ; **Didier Fouché**, maire de Soullitré (72) membre du bureau national du POI ; **Jean Bazelle**, maire de Lascelles (15) ; **Daniel Jeannin**, maire POI de Montenois (25) ; **Jacky Ludi**, maire de Millery (21) ; **Peultier Roger**, maire de Rozérieulles (57) ; **Christian Moreau**, maire de Dannemoine, président du syndicat intercommunal des déchets issus du tri sélectif (89) ; **Jean-Marcel Meysonnier**, maire de Boissy-sous-Saint-Yon (91) ; **Jean-Marie Bazelle**, maire de Lascelles (15) ; **Roger Pizot**, maire de Saint-Paul-lez-Durance (13), vice-président de la communauté de communes du Pays d'Aix ; **Roger Peultier**, maire de Rozérieulles (57) ; **Albert Dalpozzolo**, 1^{er} adjoint au maire de Rozérieulles (57) ; **Claire Dredemy**, conseillère municipale POI à Holving (57) ; **Arsène Schmit**, président du syndicat des frontaliers (57) ; **Christian Baqué**, conseiller municipal de Mombrier (33) ; **Michel Guine**, adjoint au maire de Boissy-Saint-Léger (94) ; **Claude Senes**, conseiller municipal de Thoard (04) ; **Bernard Brunet**, conseiller municipal Le Gavré (44) ; **François Lagneau**, président honoraire d'Espoir de l'Aude (11), ancien conseiller technique du ministre délégué chargé des retraités et des personnes âgées, directeur honoraire du centre hospitalier Hôtel-Dieu du Creusot ; **Maurice Colas**, ancien maire adjoint de Contrexéville (88) ; **Gérard Queval**, conseiller municipal Saint-Léon-sur-Isle (24) ; **Sylvie Lovaty**, adjointe au maire de Coulandon (03)...

PARMI LES TEMOIGNAGES D'ELUS REÇUS A MAILHAC

Viviane Durand, maire de Saint-Valière (11) :

Je peux affirmer que sa probité n'a d'égal que sa verve. De plus, passionné de la République, je ne le crois pas capable de la flouer de quelque manière que ce soit.

Gilbert Pons, maire de Saint-Couat (11) :

Je vous prie de transmettre à M. Schivardi mon indignation, mon soutien et mes encouragements à se battre pour faire revenir la justice sur une décision qui ne tient manifestement aucun compte de « l'esprit d'honnêteté » qui motivait la dépense incriminée et va à l'encontre de la volonté des électeurs. J'engage les parlementaires à se saisir de cette affaire pour qu'elle ne puisse plus se reproduire.

Marcel Compe, maire de Ginestas (11)

Nous n'avons pas la même sensibilité politicienne sur la forme (...) Vos électeurs reconnaissants n'ont pas manqué de vous réélire brillamment tout dernièrement. Je suis persuadé qu'ils n'apprécieraient pas la moindre décision injuste prise à votre encontre en pareille circonstance mineure.

Bernard Gea, maire de Montredon-des-Corbières (11), président du Sycot de la Narbonnaise :

Tout a été dit sur cette décision de justice aberrante et scandaleuse. Cependant sache que je te renouvelle toute mon amitié, toute ma confiance (...) sache que je respecte l'homme public intègre auquel les électeurs ont reconnu toute la légitimité démocratique. et mon attachement.

Marcel Raynaud, président du conseil général de l'Aude :

Je n'admets pas la décision du tribunal administratif vu la modicité de la somme. Je t'encourage à te battre.

Gérard Barthez, maire de Ferrals-les-Corbières (11) :

La justice ne sortira pas grandie d'une telle affaire. L'application stricte des dispositions du code électoral en matière de présentation des comptes de campagne est donc susceptible, au vu des circonstances, de tourner en ridicule les lois de la République. La justice ne sortira pas grandie d'une telle affaire. Les conséquences de cette décision sont pourtant loin de faire sourire puisqu'elles pénalisent un élu local intègre, attaché à servir son territoire ainsi que les hommes et les femmes qui y vivent. La modicité des sommes en jeu et la large majorité obtenue lors de ce scrutin sont autant d'arguments qui devraient pouvoir être pris en compte dans ce type de décision. Tu peux donc compter sur tout mon soutien dans les démarches que tu entreprendras pour obtenir gain de cause.

Jean-Pierre Pelix, maire de Montirat (11) :

Selon un précepte bien français : « Celui qui dit la vérité sera exécuté. » Je suis de tout cœur avec toi, accroche-toi.

Régis Averous, maire de Saint-Nazaire-d'Aude (11) :

Quelle n'a pas été ma surprise de lire dans *l'Indépendant* la décision inique te concernant. Connaissant ta sensibilité, je t'ai immédiatement appelé pour te rencontrer à Mailhac et te témoigner verbalement mon indignation et mon soutien.

Je t'encourage à réagir et te rappelle que plus de 62 % de la population du canton t'a élu pour tes qualités d'homme, ton honnêteté, ta franchise, ton sens de l'humain et ta force d'entreprendre. N'oublie pas ton slogan de départ : « Schivardi, une force qui va ! »

Philippe Chevrier, maire d'Azille, (11) :

J'apporte mon soutien moral à Gérard Schivardi, au-delà de toute opinion politique. je considère la décision de justice grotesque et, quitte à appliquer la loi sur le financement des campagnes électorales, il ne manque pas d'hommes politiques de tous bords qui n'ont pas les scrupules de Gérard Schivardi et qui auraient sans doute pu passer à la trappe. Faire du désintéressement d'un élu un acte d'accusation puni d'inéligibilité est proprement scandaleux. Bravo, Monsieur Schivardi, vous venez de faire un bond dans les sondages et dans les cœurs.

Pierre Tournier, maire de Lézignan-Corbières, conseiller général, président de la communauté de communes de la région lézignanaise (11) :

Gérard, c'est avec stupéfaction que j'ai appris la décision du tribunal administratif de te rendre inéligible pour un an. Je comprends ton indignation et je la partage, dans une telle circonstance aussi mineure ; une telle somme, sans aucune prise d'intérêt personnel, cette décision me paraît du domaine de l'irréel. Quand on connaît ton attachement aux valeurs de la République, ton honnêteté, on ne peut qu'être révolté. Tu peux compter sur mon amitié et mon soutien.

Robert Bonnet , maire de Pieusse (11) :

Lorsqu'on est élu avec plus de 60 % des suffrages par ses compatriotes, il n'y a pas photo. Casser une élection pour 223,45 € qui n'ont pas été comptabilisés dans des comptes de campagne mais qui ont été payés par le candidat avec ses propres deniers ne me paraît pas une faute très grave. Un carton jaune et non un carton rouge aurait pu être infligé. Encore une fois, « erreur d'arbitrage ». Gérard, sache que tu as mon soutien total bien que je ne partage pas toujours sur le fond tes idées politiques. Courage et résistance.

Louis Pech, maire de Pouzols-Minervois (11) :

J'apporte mon entier soutien à Gérard Schivardi, conseiller général du canton, homme intègre et fort honnête et lui affirme toute mon amitié.

Alain Fabre, maire de Bize-Minervois (11) :

Du fait d'une erreur technique mineure et sans conséquence sur l'issue du scrutin, il serait préjudiciable que notre canton soit privé d'un conseiller général qui s'investit pleinement au quotidien dans son rôle d' élu départemental. Il conviendrait également que l'exercice démocratique qui régule la vie démocratique ne soit pas ridiculisé par des remises en cause générées par un manquement à une règle, reposant sur une somme de 223,45 €.

Bernard Gea, maire de Montredon-des-Corbières (11), président du Sycot de la Narbonnaise :

Tout a été dit sur cette décision de justice aberrante et scandaleuse. Cependant sache que je te renouvelle toute mon amitié, toute ma confiance (...), sache que je respecte l'homme public intègre auquel les électeurs ont reconnu toute la légitimité démocratique.

Pierre Bardies, conseiller général du canton de Limoux, maire de Saint-Martin de Villeréglan (11) :

Par ces quelques lignes, je veux t'apporter tout mon soutien et mon amitié dans l'injuste épreuve que tu traverses. Amicalement.

Brunel Roger, Maire de Portel-des-Corbières (11) :

L'ensemble des élus de la commune de Portel-des-Corbières vous apporte leur plein soutien dans l'épreuve scandaleuse que vous traversez.

Daniel Jeannin, maire de Montenois (25) :

J'apporte mon entier soutien à Gérard Schivardi élu dont l'honnêteté ne saurait être mise en doute. Ses actions en faveur de plus de justice, ses analyses qui souvent dérangent les tenants des pouvoirs sont les raisons qui déclenchent la vindicte des ennemis de la démocratie.

Je te transmets mes encouragements et mes amitiés les plus fraternelles, en mon nom et au nom du conseil municipal de Montenois et je t'assure qu'avec toi, nous serons encore plus nombreux demain à défendre nos communes, nos services publics et notre République une et indivisible.

Christian Moreau, maire de Danemoine (89) :

Convaincu que M. Schivardi, après son élection obtenue à une large majorité, exerce son mandat avec courage, constance et honnêteté, il serait déplorable que notre République soit souillée par une telle décision.

Jacky Lüdi maire de Millery (21) :

J'en viens à me poser de sérieuses questions sur l'impartialité de la justice française. A quoi rime de destituer un élu reconnu par 62 % de votants sur son canton ? On cherche à bafouer l'expression démocratique. C'est désolant et je trouve cette décision purement scandaleuse. Amplifions notre soutien à Gérard Schivardi.

Jean-Marcel Meysonnier, maire de Boissy-sous-Saint-Yon (91) :

J'apporte tout mon soutien à Gérard Schivardi, il représente les maires des petites communes, ils veulent que nous disparaissions, il n'y a qu'à voir la commission Balladur, je vais délibérer dans ma commune pour la proposition de loi, et je viendrais avec plaisir à la délégation auprès d'Accoyer.

Marie-Françoise Bayle, 1^{re} adjointe à Mailhac (11) :

Je suis indignée par la façon dont est traité un élu de la République pour une erreur due à une étourderie liée au stress des élections.

Quand on voit les malversations dont sont coupables bon nombre d'hommes politiques sans aucun retour de bâton, on est stupéfait que, pour la somme ridicule de 223,45 €, on se permette, au nom de la loi (mais quelle loi ?), de suspendre de ses fonctions un homme qui a été élu avec 62 % des voix citoyennes. Comme adjointe de Gérard Schivardi, je l'accompagne dans ses fonctions de maire depuis le début et puis affirmer que c'est un homme intègre. Bien que je ne sois pas toujours d'accord avec lui, c'est actuellement un des rares élus qui m'a réconciliée avec ce monde bien trop souvent corrompu et malhonnête.

Yves Allain maire honoraire de Saint-Michel-de-Plélan (22) :

Mon cher Gérard, coupable tu l'es évidemment ! Une première fois pour avoir conduit une délégation au ministère de l'intérieur en 2003 en défense de la libre administration des communes contre l'intercommunalité forcée. Une deuxième fois pour avoir initié en 2005 une délégation encore au ministère de l'intérieur pour réclamer l'abrogation de l'article 89 obligeant les conseils municipaux à financer les écoles privées extérieures à la commune, une troisième fois pour avoir refusé avec ton conseil municipal le service minimum d'accueil qui veut nous opposer aux instituteurs, une quatrième fois pour avoir avec les parents d'élèves de ta commune occupé l'école de Mailhac en juin dernier pour obtenir l'ouverture d'une classe ! Faut-il ici citer tes récidives ? Mais avec toi mon cher Gérard, nous plaidons tous coupables Coupables de vouloir sauver la République, une, indivisible et laïque ...

Comment vont-ils faire pour juger 36 500 coupables sans juges d'instruction ? Bon courage à toi Gérard ! Ne lâche pas !

Christian Baqué, conseiller municipal de Mombrier (33) :

Nous allons faire connaître aux habitants et aux élus de Haute Gironde le déni de justice dont vous êtes victime. Il y a une incroyable disproportion entre les faits mineurs qui vous sont reprochés et la sanction d'inéligibilité contre un maire et un conseiller général brillamment élu. Nous soutiendrons votre appel.

Je soussigné, **Christian Fleury, maire de Bonnétable dans la Sarthe (72)**, déclare apporter mon soutien inconditionnel à Gérard Schivardi dans le cadre de son maintien au poste de conseiller général légitimement obtenu lors des dernières élections cantonales. Je m'insurge contre la décision arbitraire du tribunal administratif, qui ressemble à une gestion de notre pays dans le cadre d'un petit empire.

Jean-Marie Bazelle, maire de Lascelles (15) :

Avec le conseil municipal, je me bats pour défendre l'école, la Poste, la mairie... Je refuse que le bureau postal public devienne une APC, et je me vois accusé de refuser la concertation, et on me dit que la commission de l'équipement de la Poste statuera. Comme toi. C'est ta lutte qui permet à nous, maires ruraux, de nous battre pour le service public. Il faut te « tuer » pour que nous n'ayons plus droit à la parole. Merci.

Sylvie Lovaty, adjointe au maire de Coulandon (03) :

Soyez courageux, entourez-vous des meilleurs soutiens et conseils pour faire appel et faire absolument casser cette décision complètement irresponsable.

PARMI LES TEMOIGNAGES DES MILITANTS OUVRIERS, PERSONNALITES POLITIQUES, PARTIS

Jean Vialade , vigneron syndicaliste :

Tous les citoyens du vignoble soutiennent cet homme honnête et qui parle vrai .Si l'on punit les gens honnêtes, tandis que les gougnafiers détournent en toute impunité les fonds publics, on entre dans une période où le peuple saura se faire entendre.

Eric Andrieu, vice-président du conseil régional Languedoc-Roussillon, secrétaire fédéral du Parti socialiste (PS) :

Je ne pourrai malheureusement pas être à ta conférence de presse car je serai à une réunion du bureau national du PS, j'ai demandé à Lydie Faure, en tant que membre du bureau fédéral, de représenter le Parti socialiste.

Georges Lemoine, ancien ministre de François Mitterrand, conseiller général honoraire d'Eure-et-Loir :

Pour avoir été longtemps conseiller général, je sais le prix que les électeurs attachent à leur élu cantonal et je suis sûr que dans le canton de Gérard Schivardi vont se rassembler tous ceux qui veulent sauver la démocratie.

Les trois secrétaires nationaux du POI :

Daniel Gluckstein : Comment comprendre qu'on invalide ton élection au moment où les maires se mobilisent pour défendre l'école, la Poste et la mairie ? Je serai à ta conférence de presse pour expliquer notre combat commun.

Jean Markun : 223,45 €, ce n'est qu'un prétexte : ils veulent empêcher les maires de se battre. Tiens bon !

Claude Jenet : Je suis indigné. La République ne s'honore pas de décisions telles que celle qui vient d'être prise à ton encontre... Ne lâche pas, nous sommes avec toi.

François Lagneau, ancien conseiller technique du ministre délégué chargé des retraités et des personnes âgées, directeur honoraire du centre hospitalier Hôtel-Dieu du Creusot :

Je ne suis ni socialiste ni membre du Parti des travailleurs mais je constate qu'il y a là une décision de justice d'autant plus surprenante que vous n'avez rien à cacher et que vous êtes un élu du peuple, légitimement élu, et qu'il y a beaucoup de questions à se poser sur les manières dont on essaye de vous éliminer. Je suis à vos côtés.

Le bureau du POI de Montreuil :

Aucun adhérent ne peut croire un seul instant que cette incroyable décision n'ait pas quelque rapport avec l'acharnement mis par toi, comme élu et comme secrétaire national du POI, à affirmer en toutes circonstances l'urgente nécessité de défendre les communes, défendre les services publics et sortir de l'Union européenne (...). Nous décidons d'adresser un courrier particulier à tous les élus de notre commune, à commencer par la sénatrice-maire Dominique Voynet, pour leur demander de prendre position contre la mesure qui te frappe.

François Bayrou, député et président du MoDem :

Je suis indigné, je vous soutiens dans toutes les démarches

Paul Olivier, ancien conseiller municipal de Tours et de Saint-Cyr-sur-Loire :

La colère le dispute à l'écoeurement devant un tel étalage de cynisme et de bêtise servile. Car il est clair que derrière des attendus grotesques, qui tiennent autant de l'*Ubu* de Jarry que de Courteline, se dissimule une volonté totalitaire de détruire politiquement un homme qui dérange, qui bouscule avec fougue, talent et conviction un *establishment* consensuel et plus que frileux devant les conséquences pour les travailleurs de la crise du capitalisme. Tenez bon, monsieur le conseiller général : au-delà de votre cas, c'est la démocratie qui est bafouée, c'est la démocratie qu'il convient donc de restaurer.

Le comité de Clichy du POI :

Tu as donné de l'argent pour financer l'impression de ton matériel. C'est tout à ton honneur. Comme tout militant du POI, nous avons l'habitude de financer nos campagnes et c'est d'ailleurs une fierté. Mais, une fois de plus, on veut te faire taire. Il s'agit pour nous d'une attaque du même ordre que celle de la présidentielle et nous pensons que c'est inacceptable. Nous te retrouverons très bientôt lors du prochain meeting et pour une marche unie à Paris pour interdire les licenciements.

PARMI LES MESSAGES DE SOUTIEN DES CITOYENS

Guy Pennavayre (Roubia, 11) :

Je trouve inique et scandaleuse la décision prise en votre encontre par le tribunal au regard des sommes énormes « évaporées » par la crise et dont nos dirigeants portent à mes yeux une lourde responsabilité. Je ne peux que vous renouveler ma confiance

Marcel Niclose (11) :

C'est avec consternation et « dégoût » que j'ai pris connaissance de la décision du tribunal administratif d'invalider votre élection.

Alors que tant de « délinquants » en col blanc se voient blanchis pour des fautes bien plus graves, une justice dont on peut légitimement douter de l'indépendance vous condamne pour cette vénielle erreur.

Vos positions et engagements n'y sont peut-être pas, hélas, étrangers. Je vous apporte mon modeste soutien dans votre lutte de protestation.

M. Guillem (Mailhac 11) :

Heureusement que le ridicule ne tue pas... Invalider une élection avec une majorité de 62 % pour 223,45 € payés directement par M. Schivardi sans aucune prise d'intérêt personnel, c'est fou ! Question : à combien se montent les frais occasionnés pour le contribuable par cette invalidation ? De tout cœur avec vous. Courage !

Marie-France et Richard Cadel (11) :

A l'heure où les parachutes dorés et scandales de tout genre, on veut faire invalider l'élection d'un conseiller général pour 223,45 € payés de sa poche ! Où est l'anomalie ? De qui se moque-t-on ? Nous sommes témoins chaque jour de son engagement tant au niveau cantonal qu'au niveau communal. Gérard, tu as tout notre soutien, défends-toi et continue de nous défendre !

Michel Bayle (Carcassonne 11) :

J'apprends avec indignation l'inique mesure qui vous frappe et vous interdit provisoirement le mandat de conseiller général. Par la présente, soyez assuré de mon entier et total soutien.

Gilbert Terrade (11) :

Il serait bon d'appliquer les bases de la République : liberté, égalité, fraternité, autrefois supprimées par le gouvernement de Pétain de juin 1940 à septembre 1944.

Michel (13) :

M Schivardi a payé de sa poche 223 € représentant les frais de sa campagne électorale. Une campagne à ce coût peut paraître ridicule à beaucoup, d'autant qu'il a obtenu 62 % des voix. Difficile de faire mieux. Certains élus se servent largement dans leur frais de campagne et la justice ne dit rien, alors que des candidats intègres sont condamnés et démis d'office. Belle leçon de justice, d'équité et de respect de la démocratie qui salit de manière indélébile la justice de notre pays.

Gérard Pierre (66) :

Monsieur Schivardi a payé 225 € de sa poche qu'il aurait dû déclarer. Qu'est-ce que c'est que cette justice ?

Bruno Lequite (Bagnère de Bigorre, 65) :

Vous auriez dû détourner de grosses sommes, toucher de belles commissions, vous payer des voyages ou je ne sais quoi du genre ! Là, vous pouviez espérer une amnistie ou bénéficier de la modification de la loi sur les marchés publics qui exonère nombre de politiques ennuyés...

Vous avez voulu être intègre et voilà ! Personne n'est dupe et merci d'avoir porté le message des humbles. Peut-être qu'entre les emplettes de Carla et les explications sur l'évidence de détruire nos services publics ou de bombarder les Palestiniens, nos courageux journalistes mettront en avant le ridicule de votre condamnation. Bien à vous dans l'épreuve, excellente année à vous, monsieur le maire et conseiller général pour longtemps, j'espère.

Marie Vautier (75) :

Le problème ce n'est pas 223 €, c'est 62% des voix qu'on ne vous pardonne pas !

Michel Sidobre :

Même si je ne partage pas toutes les options de M. Schivardi, il paraît honnête dans sa démarche. Il y a la lettre de la loi et il y a l'esprit dont sont garants les juges... Espérons que M. Schivardi aura finalement gain de cause.

Pierre Plumet :

Je ne suis pas du bord de Monsieur Schivardi mais je soutiens son combat pour maintenir les services publics dans nos communes rurales. Et je pense que son combat dérange. A droite bien sûr, mais aussi pour une partie de la gauche. Quant à la décision du tribunal administratif ? Une fois de plus à deux vitesses. (...) Le citoyen devrait s'interroger sur l'indépendance de certains « serviteurs de l'Etat ».

Francis Roque, citoyen :

Scandalisé et indigné par un jugement relevant de méthodes qui n'honorent pas ceux qui les pratiquent, je souhaite que Gérard Schivardi puisse trouver dans les messages de soutien qui vont envahir son bureau, la force morale et la détermination qui lui seront nécessaires pour poursuivre le combat lamentable auquel on le contraint. L'appel qu'il ne manquera pas d'interjeter démontrera de manière éclatante sa bonne foi et l'honnêteté qui le caractérisent. En faisant triompher la légitimité que lui a conférée une majorité significative des électeurs de son canton, il rendra également à ceux-ci la dignité que leur conteste un tel jugement.

Les forces républicaines de gauche auront à cœur de se retrouver unies et déterminées pour réclamer la justice qui est due à Gérard Schivardi, comme elle est due à tout citoyen.

Je soutiens l'appel :
GERARD SCHIVARDI INVALIDE
SUFFRAGE UNIVERSEL BAFOUE
ENSEMBLE, REFUSONS L'ARBITRAIRE

NOM : Prénom :

Qualité :ou profession :

Adresse :

Commune..... Code postal :

Mail : tel :

J'accepte que mon nom soit publié

Signature :

Je verse pour soutenir cette campagne et lui permettre de se développer : €

*Chèque à l'ordre de **Marie-Françoise Bayle***
(indiquer au dos du chèque « ensemble refusons l'arbitraire »)

Retourner à : Marie Françoise Bayle, en mairie, 11 120 Mailhac

Mail : mairie-mailhac@orange.fr, Tel : 04 68 46 13 13